

Adresses, numéros et sites utiles

Portail de la formation en Picardie

<http://formation.picardie.fr/>

Pôle-emploi

Numéro d'appel unique 39 49
www.pole-emploi.fr

Chambres consulaires

CCI de l'Aisne - St Quentin - 03 23 06 02 02 - www.aisne.cci.fr
CCI de l'Oise - Beauvais - Tél : 03 44 79 80 81 - www.oise.cci.fr
CCI de la Somme - Amiens - Tél : 03 22 82 22 22 - www.mon-cityguide.fr/ (site de l'annuaire d'entreprises)
Maison de l'agriculture - Laon - Tél : 03 23 22 50 50 - www.agri02.com/
Maison de l'agriculture - Beauvais - Tél : 03 44 11 44 11 - www.agri60.fr
Maison de l'agriculture - Amiens - Tél : 03 22 33 69 00 - www.chambres-agriculture-picardie.fr
Chambre des métiers - Laon - Tél : 03 23 21 86 86 - www.cm-aisne.fr/
Chambre des métiers - Beauvais - Tél : 03 44 10 14 14 - www.cma-oise.fr
Chambre des métiers - Boves - Tél : 03 60 12 71 27 - www.cma80.fr

Sites Internet

www.picardie-alternance.fr/

www.contrats-alternance.gouv.fr/index.html

www.alternanceemploi.com/

www.enalternance.com/

www.franceapprentissage.fr/

www.lapprenti.com

Pour toute information complémentaire, consultez les fiches Actuel CIDJ n°1.42 « Alternance et apprentissage » et n°3.462 « L'insertion professionnelle des jeunes ».

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter les fiches Actuel CIDJ et Actuel Picardie dans nos locaux ou dans notre réseau Information Jeunesse. Pour connaître le point Information Jeunesse près de chez vous, consultez notre site Internet, rubrique « Nous ».

Centre Régional Information Jeunesse
6, rue Lamartine - 80 000 AMIENS
Tél : 03 22 50 02 70
contact@reflexe-crij.org - www.reflexe-crij.org

Directrice de la publication : Martine LETITRE
Rédaction : Sylvie Poulain



L'ALTERNANCE

centre
régional
information
jeunesse
picardie

Les contrats

► Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux 16-25 ans, il est accessible aux plus de 25 ans, si ce sont de futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ou des personnes handicapées.

Tous les diplômés de l'Education nationale, du CAP au diplôme d'ingénieur peuvent être préparés par cette voie.

Jusqu'ici, dans l'enseignement supérieur, le BTS était le diplôme le plus préparé en alternance, mais DUT et diplômes universitaires (licence professionnelle, IUP et licences LMD...) ont de plus en plus de succès.

Il est également possible après un bac + 2 de préparer un diplôme d'ingénieur.

Après un bac, l'apprenti en formation bénéficie d'une carte d'étudiant qui lui offre les mêmes avantages qu'un étudiant.

Pour être apprenti, il faut tout d'abord trouver une entreprise d'accueil. L'employeur vous établira un contrat de travail vous donnant le statut de salarié. Et seulement alors, vous pourrez vous inscrire dans un centre de formation pour apprentis (CFA) ou centre de formation industriel (CFI). Vous pouvez tenter de contacter en premier lieu le centre de formation qui pourra vous orienter vers certaines entreprises, mais pour vous inscrire définitivement dans ces centres, vous devrez obligatoirement avoir signé un contrat avec une entreprise.

Pour toutes ces démarches, renseignez vous dès mars-avril, afin de ne pas vous retrouver le bec dans l'eau à la rentrée.

Le salaire varie de 25 à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'ancienneté.



Rémunération			
Année	Age de l'apprenti		
	Moins de 18 ans	De 18 à moins de 21	21 et plus
1 ^{ere} année	25 % du Smic	41 % du Smic	53 % du Smic
2 ^{eme} année	37 % du Smic	49 % du Smic	51 % du Smic
3 ^{eme} année	53 % du Smic	65 % du Smic	78 % du Smic

► Le contrat de professionnalisation

Il est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans voulant compléter leur formation initiale en travaillant en entreprise pendant au moins 6 mois. L'action théorique de cette formation sera comprise entre 15 et 25 % du temps global du contrat signé soit au minimum 150 h/mois.

Cette action de professionnalisation est également destinée aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

Il existe également des écoles d'entreprise, qui forment en fonction des besoins des entreprises, ainsi par exemple la SNCF, ERDF développent les contrats en alternance.



Rémunération		
	Age	
	Moins de 21 ans	21 ans et plus
Sans le bac pro	55 % du Smic	70 % du Smic
Avec ou plus le bac pro	65 % du Smic	80 % du Smic

► Le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'Etat)

C'est un contrat de droit public d'une durée de un à deux ans (sauf cas particulier), accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus sans diplôme et sans qualification, ainsi qu'aux jeunes de 16 à 25 ans révolus n'ayant pas atteint le niveau du baccalauréat. Il peut être renouvelé si le candidat n'a pas obtenu le titre, le diplôme ou la qualification.

Alternant formation et stage, il permet d'acquérir une qualification reconnue et d'intégrer la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire à l'issue d'une vérification d'aptitude, sans avoir à passer de concours.

Rémunération		
Age	Moins de 21 ans	21 ans et plus
Salaire	55 % du traitement minimum de la Fonction publique (soit 751,26 au 1 ^{er} janvier 2011)	70 % du traitement minimum de la Fonction publique (soit 956,16 au 1 ^{er} janvier 2011)

Les aides

✓ Les aides financières du Conseil régional en direction des apprentis

Le Conseil régional octroie des aides pour le premier équipement, d'un montant variable en fonction de la filière de formation.

Il participe également aux frais de transport (renseignez vous quand même, peut être que le transport en bateau n'est pas compris dans cette aide !), d'hébergement et de restauration.

Pour connaître plus précisément les détails, consultez le site Internet du Conseil régional : www.cr-picardie.fr ou téléphonez au 0800 02 60 80



Comment trouver un employeur ?

Véritable recherche d'emploi, il ne faudra négliger aucune piste

- Se rendre dans les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, de l'agriculture, des métiers). Elles disposent généralement d'un fichier de toutes les entreprises de la région, classées par domaine.
- Consulter le site de Pôle-Emploi, il recense les offres de contrats en alternance,
- Visitez les portails de l'alternance, de plus en plus nombreux sur Internet, qui proposent le dépôt de CV et la consultation d'offres.